



COMMISSION ARBITRES

MARDI 8 NOVEMBRE 2022 à 18h30

Procès-Verbal N°580

Président SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, CARRETERO Christophe, TREVISAN Ludovic ,
VAGNEUX Luc , FERNANDES Carlos

Excusé : LALO Aboubakar

Stage de rattrapage des arbitres

Vendredi 11 novembre 2022 à partir de 7h30 précises au District de l'Isère.

Merci d'être ponctuel. (Emargement ouvert de 7h30 à 8h00).

La présence de tous les arbitres absents au stage du 10/09/2022 est obligatoire.

Pensez à votre équipement sportif et de quoi écrire pour le questionnaire sur table.

**PRESENCE OBLIGATOIRE DE TOUS LES ARBITRES ABSENTS
AU STAGE DU 10/09/2022 ET CEUX EN SITUATION D'ECHEC**

Une convocation par mail leur sera adressé. Et si toutefois, vous êtes concerné et que vous n'avez pas reçu de mail, merci de le signaler au Président de la CDA

CAP LIGUE

Date de la Formation 14 janvier 2023 (à Tola-Vologe – LAURAFoot)

Candidature Cap-Ligue :

- **SENIORS** : DOUSSON Thomas – YUKSEL Ferdinand - AKSOY Emre
- **JEUNES ARBITRES** : HANNA Romaric - MARKOVIC Dragana – PEREZ Thomas

La formation Cap Ligue sera assurée par Anthony GRUFFAZ et Richard PION.

Candidatures Arbitres Assistant :

PEREZ Thomas, GUIRADO-PATRICO Nathan, CHESSE Audry, BOUKHALFA Abdallah, TOUIOUAR Abdoullah, KOCH Johanna, MARTINEZ Pierre, YAHIA Abdelkader, SAIDIA Nizar

La CDA souhaite la bienvenue aux arbitres de ligue suivants pour leur aide pour la formation et observations dans notre district. Merci à eux pour leur implication :
DECOSTER Alexandre – REAL Fabien

DATES FIA .

- 19/26/11 et 03/12/2022 . FMI et Formation Administrative le 10/12/2022
LIEU : DISTRICT ISERE SASSENAGE
- 14, 21, 28 /01/2023 . FMI et Formation Administrative le 04/02/202
LIEU : A DEFINIR

OBSERVATIONS (rappel)

Les noms des observateurs n'apparaîtront plus dans les désignations des arbitres. Les contrôles se feront donc en mode inopinée durant cette saison 2022-2023.
La CDA renouvelle une fois de plus sa confiance à son pôle observation.

TUTORATS

Suite à la dernière FIA il y a eu 12 nouveaux arbitres qui doivent avoir un tuteur pour le démarrage de l'arbitrage . Les arbitres intéressés pour tutorer les nouveaux arrivants doivent nous informer par mail à l'attention de la CDA Obligation de faire 4 tutorats pour le defraielement .

GUILLOT Farah : Transmis au responsable

RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer **2 observations** sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

DESIGNATEURS :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS U20 District	07 85 98 74 44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	MASCULINS <ul style="list-style-type: none"> • D3-D4- D5 – • U18 R1AA, • U18 R2– • U16 R2, • U15 R1, • U15 R2, • U14 R1, • U14 R2 FEMININES Seniors <ul style="list-style-type: none"> • R1F, R2F, • U18 R1F, R2F, • U18 F à 11 interdistricts, • U19F National AA 	06 17 14 62 03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U17 District	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
THEVENIN Cyril	U15 District	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06 58 92 79 30	Mustaky38@yahoo.fr

DESIGNATIONS :

Il est demandé aux arbitres de ne pas téléphoner en continu aux désignateurs pour des problèmes récurrents, vous devez mettre vos indisponibilités sur MYFFF, **3 semaines avant** ;

Merci de leur envoyer un SMS pour régler le problème si vous n'avez pas de désignations.

COURRIERS CLUBS

BATIE DIVISIN : Lu et noté

GF NIVOLAS / Tour St Clair : Lu et noté

Demandes d'Arbitres :

D2 Féminines ; FCPV / LA MURETTE

D5 : AJAT VILLENEUVE GRENOBLE / GRENOBLE DAUPHINE

Satisfaction vous sera donnée dans la mesure du possible.

COURRIERS ARBITRES – OBSERVATEURS

SHAPMANN Jean-Charles : Lu et noté

CASSAR Jim : Lu et noté , Bon rétablissement.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.